



# DB animations : règlement intérieur

à conserver par l'adhérent

06 85 57 97 44 ou [dbanimations@orange.fr](mailto:dbanimations@orange.fr)

1. **Seules les personnes inscrites ou** qui viennent **pour un cours d'essai** sont autorisées à pénétrer dans la salle de répétition.  
**Les parents et accompagnateurs ne peuvent pas assister aux cours.**
2. Lors de l'inscription, les élèves doivent **fournir une photo et un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la discipline choisie (**obligatoire** pour la licence FFD).  
Le certificat médical est valable 3 ans sous réserve de validation du questionnaire de santé de la FFD.  
**Dans l'attente du certificat médical, une décharge médicale sera signée par l'adhérent ou son représentant pour les mineurs.**
3. Les **cotisations sont dûes dès l'inscription et pour l'année complète**, elles peuvent être payées en plusieurs règlements par chèque (3 ou 4).  
Un acompte du 1/3 de la cotisation sera exigé à l'inscription.  
**Attention : en cas de désistement en cours de saison, la cotisation annuelle reste l'entière propriété de DB Animations.**  
De ce fait, **aucun remboursement ne pourra être exigé** par l'élève, sauf en cas de force majeure.  
*(sur justificatifs, la demande sera alors étudiée par les membres du bureau et il pourra être proposé un avoir pour l'année suivante)*
4. Chacun doit **respecter les locaux et équipements** mis à disposition et veiller à ce que ceux-ci restent dans le meilleur état de propreté et d'entretien possible.  
Il est strictement **interdit d'y boire de l'alcool ou fumer.**
5. Chaque adhérent doit **respecter l'animateur** ainsi que les **autres adhérents ou membres de l'association.**
6. Les cours sont dispensés de septembre à juin, **selon le calendrier scolaire de la zone B** (Académie de Rouen). Il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires, sauf pour le rattrapage d'un cours annulé par l'animateur ou l'association.  
La cotisation annuelle donne droit à un cours par semaine, le jour sera prédéfini et non modifiable.
7. Par respect pour l'animateur et pour ne pas pénaliser les autres adhérents dans l'apprentissage des chorégraphies, une participation régulière aux cours est souhaitable.  
**En cas d'absence à un cours, prévenir l'animateur ou l'association.**
8. Pour les répétitions, **les élèves s'équiperont d'une tenue adaptée à la discipline choisie.**  
Il faudra également se munir **d'une paire de chaussures qui sera réservée à la pratique d'activité en salle**, vous ne pourrez rentrer dans la salle de répétition avec vos chaussures extérieures.  
L'adhérent est responsable de ses propres affaires et en aucun cas l'association ne sera responsable des objets volés ou détériorés.  
Pour la participation au gala de fin d'année ou à des prestations extérieures, une tenue de scène pourra être nécessaire (à la charge des participants).
9. En cas de **non respect important d'un point de ce règlement intérieur**, les membres du conseil d'administration de DB Animations se réservent le droit de **prendre des sanctions** envers les personnes concernées, pouvant aller **jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive** des cours.
10. Les horaires et tranches d'âge communiqués lors de l'inscription sont donnés à titre indicatifs, ils restent modifiables par l'association jusqu'au 15 octobre environ, en fonction du nombre d'inscrits par cours.